



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 8 avril 2014

Présidence: Laurence Bermejo Dubois

Ouverture: 20h00

Appel: 46 membres présents, 8 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés
René-Philippe Charton
Joëlle Gentile
Nicolas Mivelaz
Catherine Safi
David Savelli
Laurent Théodore
Dominique Vanthier
Paul Veyrassat
Non Excusés
Shpetim Dzelili

Le quorum est atteint: 84%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 4 mars 2014.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 24.
4. Dépôt du préavis municipal N° 54 – Révision du règlement du Conseil communal de Rolle. Nomination d'une commission.
5. Postulat de Céline Ehrwein Nihan & Consorts. Nomination d'une commission.
6. Divers et propositions individuelles.

Cette séance extra-muros est ouverte à 20h00 par la Présidente, suite à la présentation par M. Orsay. Elle soumet ensuite l'ordre du jour modifié par l'ajout de 2 postulats et du point « Associations intercommunales » à l'approbation des conseillers qui l'acceptent à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 4 mars 2014.

Le procès-verbal est accepté, après quelques modifications de texte, à la majorité.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente souligne que les conseillers ont reçu la liste à jour des objets en attente à traiter. Au sujet du dépôt des documents sous forme électronique sur la plateforme internet de la commune, elle a préparé un sondage auquel elle prie les conseillers de bien vouloir répondre, même sous forme « papier ». Pour la sortie du Conseil du 23 mai il est toujours temps de s'inscrire, sous forme électronique ou papier également; elle précise que des personnalités seront présentes à cette occasion au Casino.



3. Communications de la Municipalité.

M. Echenard répond à M. Roland au sujet du faible débit internet à Rolle selon l'argumentaire suivant:

«Lors de votre séance du 3 septembre 2013, M. le Conseiller communal Jean-Pierre Roland établissait le constat d'un faible débit internet à Rolle, via Swisscom, en comparaison avec Chavornay par exemple, où le débit serait 4 fois plus élevé.

Seuls des contrôles effectués auprès de plusieurs clients Swisscom, dans différents quartiers de la ville, et ceci sur la base d'une analyse technique que seul cet opérateur serait en mesure d'effectuer, permettraient de confirmer ou d'infirmer l'affirmation de M. Roland.

Il va sans dire qu'une commune entièrement reliée par fibres optiques, une perspective pas si lointaine que ça à Rolle, puisqu'elle débutera par la Grand-Rue, présente les avantages d'un débit internet plus élevé que celui d'une offre fournie par un câblage traditionnel. Mais encore faut-il que toutes les habitations de la ville soient, elles aussi le moment venu, maison par maison, reliées à la fibre optique installée sur le plan communal. Vous imaginez donc les disparités possibles d'un quartier à l'autre, non seulement en fonction des différents opérateurs présents, mais aussi en raison des contraintes techniques nécessaires à assurer la couverture totale d'un secteur ?...

C'est donc une question de temps. Le faible débit internet constaté aujourd'hui par M. Roland ne sera plus qu'un souvenir demain. Souvenons-nous de l'évolution du wifi, par exemple. Chaque nouvelle technologie (2G, 3G puis 4G) a rendu les communications plus sûres et les hommes plus proches les uns des autres. Le réseau câblé ne sera pas en reste.»

Mme Byrne Garelli dévoile, images à l'appui, le projet artistique du Martinet D en lien avec le séquoia abattu qui sera intégré et visible dans le bâtiment, à peu près à l'emplacement qu'il occupait de son vivant. Il s'agit d'utiliser des tranches de cet arbre et de les poser dans la cage d'escalier pour qu'elles se déploient au fil des étages. Vu dans sa globalité en plan de coupe, on se rend compte que les tranches forment un tronc qui traverse le bâtiment, avec une souche à sa base. (voir images sur intranet conseil).

M. Jaquet répond à la question ouverte de Mme Choulât Pugnale à propos de la projection du film « Les grandes ondes ». Cela ne sera malheureusement pas possible au Casino celui-ci n'étant pas équipé pour une séance de projection, et de plus les circuits d'acquisition de films représentent un parcours compliqué. Mais dans le cadre de Ciné Air, une soirée consacrée à ce film avec pour invités le réalisateur et Patrick Lapp, pourrait être envisagée. Toujours à propos de Ciné Air, une soirée opéra en direct de Taormina est prévue ainsi que la retransmission de certains matches de la Coupe du Monde au Brésil ; pour les fans, prévoir d'annuler les vacances à l'étranger !

4. Révision du règlement du Conseil communal de Rolle. Nomination d'une commission.

Les membres de cette commission sont les suivants: Mme Schmutz, présidente ; M. Roland, rapporteur ; Mmes Vollenweider, Choulât Pugnale, Schlup Mantzouranis, MM. Micello, Théodore, membres. La nomination de la commission est acceptée à la majorité. La présidente rend les membres de la commission attentifs au fait que les phrases en italique sont obligatoires.

5. Postulat de Céline Ehrwein Nihan & Consorts. Nomination d'une commission.

La présidente informe que des échanges avec le Préfet et la Municipalité ont eu lieu car il y a des doutes quant à la recevabilité de ce postulat, doutes dus à sa forme. Elle préconise le renvoi en commission pour que la recevabilité soit évaluée et éventuellement que la forme en soit rendue acceptable par le biais d'amendements.

M. Goël souligne qu'il s'agit là d'un sujet de compétence cantonale. La demande serait que la commune définisse des critères précis pour le choix des entreprises pouvant bénéficier d'exonérations fiscales, mais la loi vaudoise sur ces exonérations va être revue pour des privilèges



à la baisse. Il est donc difficile pour la commune d'apporter une réponse sur des critères alors que la loi va être révisée. Si le postulat est renvoyé en commission, à elle de trancher.

Mme Ehrwein Nihan a un autre point de vue et le texte de son postulat a été élaboré en lien avec un juriste. Pourquoi ce postulat est-il recevable ? Effectivement la commune n'a pas la compétence de décider des exonérations, mais elle a le droit de donner son avis au Canton puisqu'un préavis cantonal doit être fourni. Ceci est un droit et le pouvoir d'être entendu. Le postulat est dans sa forme non contraignant, il invite la Municipalité à élaborer un rapport sur une pertinence ou pas. L'intérêt de ce postulat est d'amener la Commune à réfléchir pour savoir comment se faire entendre. Si la Commune émet un tel rapport, elle ne serait pas la première ; la commune de Morges a émis des directives municipales qui évaluent l'impact des octrois, l'apport pour les finances communales, les activités des entreprises en engagement social, etc. Il ne s'agit pas d'interdire l'implantation d'entreprises mais de savoir quels sont les types d'entreprises que l'on désire favoriser à Rolle.

La présidente lit l'article du règlement relatif au postulat afin de resituer le cadre légal.

M. Micello signale qu'il s'agit d'un problème de compétence et se demande pourquoi le Conseil devrait marcher sur les plates-bandes municipales. En fin de compte, ce postulat n'est pas recevable et on est en train de créer une petite usine à gaz. Il invite l'initiate à déposer cet objet au Grand Conseil.

M. Lecoultré pense que puisque l'avis des communes est demandé, il faut qu'elles aient des critères précis s'inscrivant dans un cadre.

Mme Rea appuie les propos de M. Micello.

Mme Ehrwein Nihan, en réponse à M. Micello, estime que les personnes responsables des critères d'attribution donnent plus de crédibilité à un avis si celui-ci mentionne des critères précis. Elle est favorable à un dépôt au Grand Conseil mais elle pense qu'il faut agir à tous les niveaux.

M. Micello prend position sur le fait que le postulat ne portant pas sur une compétence du Conseil communal, il ne devrait pas être pris en compte.

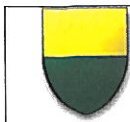
M. Hay constate que cette démarche est opportuniste et n'a pas de sens. Il s'agit d'une compétence municipale. Pourquoi se donner la peine de siéger en commission ?

La présidente ferme la discussion et passe au vote le renvoi de la recevabilité du postulat, plus d'un cinquième des membres (11 personnes) accepte le renvoi à une commission. Cependant, la présidente décide, à cause de la complexité de ce postulat et du manque de personnes disposées à travailler en commission, de le renvoyer à la prochaine séance avec des avis de droit pour clarification.

6. Postulat C. Hochstrasser « Prévention et sécurité des citoyens rollois »

M. Hochstrasser veut par le biais de ce postulat, rendre les conseillers attentifs à l'insécurité en ville de Rolle. Il souligne qu'il est plus facile d'amender les voitures parquées que de faire de la prévention sécuritaire. A la rue du Nord, la vitesse des véhicules n'est pas adaptée et aucune mesure de prévention n'est prise. La Gare de Rolle est mal fréquentée en fin de journée par des ados qui boivent de l'alcool et fument. Dans les alentours des écoles pas de présence policière à des fins sécuritaires alors qu'il s'y produit des vols, des déprédations, des effractions. Il invite la Municipalité à réagir et à prendre des mesures.

Mme Tecon déplore l'amalgame de sujets et s'est déjà exprimée à propos des tâches de la police administrative. Les horaires des patrouilles ont été étendus et les agents travaillent en binômes pour la prévention; cette prévention comprend par exemple le contrôle des portes et fenêtres des magasins hors des heures d'ouverture et des tournées dans les zones résidentielles. Chaque semaine un agent se montre à titre préventif à la sorties des écoles. Il faut comprendre que la



violence est plus grave que l'incivilité et qu'elle est du ressort de la gendarmerie. Il y a collaboration avec cette même gendarmerie mais elle n'est plus sous contrat et s'organise comme bon lui semble. Il est temps de passer à autre chose. Si le Conseil accepte ce postulat, la Municipalité n'aura pas de nouvelle réponse à apporter au sujet de la police administrative, et ne pourra qu'organiser une séance à laquelle la population sera invitée ainsi que des représentants de la police et de la gendarmerie. Par ailleurs, M. Juillet invite les conseillers intéressés à participer à une patrouille nocturne.

Mme Choulat Pugnale mentionne le sondage organisé par le PLR La Côte sur la sécurité. De 400 à 500 questionnaires ont été retournés et sont actuellement en cours de dépouillement et d'analyse. Les résultats seront certainement prêts en septembre 2014; on pourra à ce moment-là rediscuter du thème de la sécurité.

M. Peter a lu le postulat et regrette qu'il ait exploité un fait divers alors que la Municipalité a mis en place un concept de sécurité.

Mme Schmutz réagit en signalant à M. Hochstrasser qu'en exploitant un fait divers il concoure au sentiment d'insécurité et développe la thèse d'un état policier, et que Rolle sera bientôt survolée par des Grippen...

M. Hay pense que l'on a là affaire à une démarche électoraliste. Le postulat souffre d'un mélange des genres et d'événements. La cartographie qui sera établie par le PLR est destinée à comprendre le ressenti de la population. Le 10 avril se tiendra un débat sur la criminalité transfrontalière à Gland. Il est vrai que la situation est grave, par exemple dans des préaux de collèges à Lausanne ou à Yverdon de même que dans les trains, mais il faut refuser ce postulat.

M. Schatzmann ne comprend pas ce que demande le postulat.

Mme Truc Brenneisen est agacée par la stigmatisation des jeunes ; il s'agit d'un problème général mais pas générationnel.

M. Hochstrasser est content de voir que du positif se dégage de la discussion mais il ne veut pas minimiser la situation. C'est la population qui se plaint, il parle au nom des rollois qui veulent plus de prévention.

M. Bréchon est un peu interloqué par ces craintes sur l'insécurité car selon un article qu'il a lu récemment, la petite criminalité est en diminution dans le canton. Et que demande exactement ce postulat... étude, prévention ?

La présidente clôt le débat et le vote montre que le postulat est rejeté à la majorité – Oui, 7 – Non, 28 – Abstentions, 3.

7 Postulat D. Rea « Pour une gare de Rolle propre et sécurisée, ceci en collaboration avec les CFF ».

Mme Rea profite de répondre à Mme Truc car elle est régulièrement confrontée aux incivilités et souillures dues aux jeunes à la gare de Rolle et dans la salle d'attente.

Mme Tecon exprime son souci face à ces postulats qui arrivent à tout bout de champ; des questions peuvent se poser, la Municipalité y répond de toute façon. Un postulat représente une énorme somme de travail et il faut y réfléchir avant de le déposer. A propos de celui-ci des actions peuvent être entreprises; la gendarmerie et la police administrative s'y sont d'ailleurs mises et le personnel communal est déjà sur la brèche. Par ailleurs, elle aimerait voir le courrier des CFF qui renvoie la demande de Mme Rea à la commune de Rolle, ce qui n'a pas de sens puisqu'il s'agit d'un terrain privé.

Mme Truc répète que les jeunes ne sont pas les seuls à commettre des incivilités et qu'il ne faut pas simplifier le problème.



M. Hochstrasser trouve que le problème est réel et se demande ce que doit faire Mme Rea pour réagir et faire valoir ses droits.

M. Paley se demande si on ne pourrait pas s'adresser aux CFF par l'entremise de Mme Rea.

M. Hay voit là encore une démarche électoraliste. Il est vrai que le problème est patent, que la Municipalité peut poser la question aux CFF et que de nombreux acteurs sont concernés, mais il n'y a pas de quoi déposer un postulat.

Mme Weber pense qu'il serait bien que des patrouilles se rendent parfois à la gare et que cette question doit être prise en compte par la Municipalité.

M. Micello qui habite le quartier de la gare ne se sent pas environné et cerné par l'insécurité et il tient à rassurer les rollois ; tout va bien !

M. Echenard qui fréquente de nombreuses autres gares confirme que partout des incivilités sont à déplorer et que toutes les générations sont en cause. C'est un problème de société et d'éducation. En tant que citoyens, on peut écrire aux CFF et on obtient forcément une réponse. Des commissions fédérales discutent d'ailleurs de ce thème. Pourquoi ne pas monter un groupe rail-fer? Les caméras de surveillance seront posées après les travaux de 2017.

La présidente clôt le débat et le vote montre que le postulat est rejeté à la majorité – Oui, 5 – Non, 30 – Abstentions, 3.

8. Associations intercommunales.

La présidente énonce les dates des prochains conseils intercommunaux et informe que M. Christian Fluhr est suppléant au Conseil intercommunal.

M. Charmillot, à propos de l'ASPAIRE, annonce les modifications des statuts suivantes votées lors de sa dernière séance :

- Al.1 Le conseil intercommunal a les attributions suivantes ; autoriser tous emprunts, le plafond des emprunts d'investissement étant fixé à Fr. 60'000'000.-.
- les frais d'exploitation et autres frais liés au fonctionnement de l'ASPAIRE, sous déduction d'éventuelles recettes, sont répartis entre les communes associées de la manière suivante : la quote-part des communes associées est déterminée par moitié en proportions de la population au 31 décembre de l'année scolaire en cours, par moitié en proportion du nombre d'élèves fréquentant les classes de l'arrondissement au 31 décembre de l'année scolaire en cours.
- Al.2 En ce qui concerne les investissements futurs pour la construction et la rénovation des bâtiments scolaires pour lesquels le Conseil intercommunal a accordé un financement, les frais sont répartis en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de chaque année selon le décompte officiel du SCRIS, calcul corrigé et nuancé par un coefficient X/2x d'augmentation du taux théorique d'impôt des communes membres.
- Al.3 Pour 2014, la valeur du point d'impôt sera calculée sur les comptes des années 2011 et 2012. Pour 2015, on prendra en plus les chiffres de 2013. Par la suite, il sera tenu compte des chiffres des années 2012, 2013 et 2014 et ainsi de suite jusqu'à l'extinction de la dette.
- Al.4 Pour les communes d'Essertines-sur-Rolle et de Saint-Oyens, il est tenu compte de la proportion du nombre d'élèves de ses communes scolarisés au sein de l'ASPAIRE, cette proportion définissant également le nombre d'habitants à prendre en considération dans le calcul des quotes-parts.
- Al.5 Le comité de direction exige des communes associées le versement d'avances en fonction du plan financier prévu au budget, en cas de retard dans le paiement, des intérêts moratoires seront débiés aux taux pratiqués par la Banque Cantonale Vaudoise pour les comptes courants débiteurs aux communes.



Toutes les communes ont en outre voté en faveur du plafond de cautionnement.

M. Hay se dit que si l'ASPAIRE décide de construire un bâtiment avec un droit de superficie il serait judicieux de soumettre l'exercice de ce droit de superficie au Conseil.

Mme Schmutz stipule que l'AIER fêtera ses 30 ans le 2 mai.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Bréchon pense qu'une question se pose sur la recevabilité de certains postulats déposés récemment (ce soir pour deux d'entre eux) : sécurité à vélo, sécurité à Rolle, propreté de la gare CFF... Trois sujets qui méritent attention, mais trois sujets qui sont de la compétence du Canton et même de la Confédération (les CFF) pour le 3^{ème}. Il estime être pris en otage et regrette à avoir à se prononcer contre leurs prises en considération, alors qu'il considère les thèmes concernés comme importants. Tout le monde est pour la sécurité et/ou la propreté...

M. Roland remercie M. Echenard de sa réponse au sujet de la bande passante et demande s'il est possible que la liste des objets en attente soit traitée rapidement.

M. Goël trouve que la liste n'est pas si longue et les réponses seront données avec le rapport de gestion.

Mme Rea sait gré à M. Echenard de ses explications au sujet de la gare de Rolle et explique qu'elle a préféré passer tout d'abord par la Municipalité avant les CFF ; c'est donc vers eux qu'elle va à présent se tourner.

M. Lecoultré fait part du décès de M. Olivier Saugy, enfant de Rolle qui a débuté sa carrière au collège de Rolle et fait part également de son admiration pour les parterres fleuris des quais. Sur un ton humoristique, il raconte qu'il a été refoulé du Casino le vendredi précédent pour cause de spectacle complet et se félicite que le Casino rencontre un tel succès.

M. Peter aimerait savoir ce qu'il en est du projet destiné à la Débridée.

M. Goël informe que diverses offres ont été reçues mais pour l'instant le projet est en attente, peut-être faut-il encore un peu de temps pour trouver la perle rare... toutefois une idée se développe et une proposition sera présentée lors du prochain conseil.

Mme Byrne Garelli complète en disant que le panel des offres va de la vente des hamburgers au cinéma... mais il faut un projet sur mesure pour Rolle.

M. Peter demande des informations au sujet de l'abattoir.

Mme Byrne Garelli précise qu'une étude sera livrée en mai et juin. Plusieurs éléments sont à prendre en compte tels le contrôle vétérinaire, le contrôle sanitaire, etc. C'est d'ailleurs un travail régional entre Nyon et Morges, pour trouver un site. Plus d'informations seront fournies lorsque du concret se sera mis en place.

M. Bréchon diffuse deux photos prises récemment du nouveau centre commercial MIGROS ainsi que l'image de synthèse présentée à la commission d'urbanisme (CPU) en mars 2013, image qui est toujours visible sur le panneau de chantier. Il regrette la teinte foncée et le côté hétérogène des éléments en béton. Il informe le Conseil que, suite à sa remarque, la Municipalité a écrit au propriétaire pour lui demander ce qu'il comptait faire pour unifier la teinte de ces éléments et si possible l'éclaircir. A suivre... Il déplore également que les échantillons présentés, pour accord, à la Municipalité aient été restitués (la CPU n'avait ainsi pas pu les voir lors de la séance de présentation). Il demande à ce que les échantillons soient dorénavant conservés jusqu'à la délivrance du permis d'habiter et/ou d'exploiter. (voir images sur intranet conseil).

La présidente lève la séance à 21h55.

Au nom du Conseil communal

Laurence BERMEJO DUBOIS
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire